

AVIS AUX MEMBRES

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Toromont Industries Ltd. (TIH) Réorganisation par scission

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA «BOURSE»). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Toromont Industries Ltd. (« Toromont ») a annoncé le 8 novembre 2010 que son conseil d'administration a approuvé une proposition de scission d'Enerflex Ltd. pour ses actionnaires. Les actionnaires de Toromont échangeront toutes leurs actions de Toromont détenues contre des nouvelles actions de Toromont et d'Enerflex Ltd.

La réorganisation par scission est sujette à l'approbation des deux tiers des actions votantes de Toromont, qui sera demandée au printemps ou au début de l'été 2011, de même qu'à toutes les approbations réglementaires nécessaires. Si approuvée, la réorganisation par scission est prévue être complétée peu après l'assemblée des actionnaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher Premier vice-président et chef de la compensation

Téléc.: 416-367-2473

3ième étage